

Beckerich, le 2 avril 2021

AVIS

Conformément à l'art. 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que par arrêté No 1/19/0249 de M. le Ministre de l'Environnement, du climat et du développement durable, en date du 31 mars 2021, l'établissement POST Luxembourg a eu l'autorisation pour modifier les installations de radiotechnique Site Beckerich-Tango à Beckerich, sur le terrain de la section cadastrale E, numéro 1707/1038.

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant toute la durée de l'exploitation de l'établissement.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision est ouvert devant le tribunal administratif qui statuera comme juge du fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis-à-vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.



L'Ing. Ind.
REDING Flore

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Reding', written over the typed name 'REDING Flore'.

Affichage du 02/04/21 – 12/05/2021